



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 1 :**

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

#### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DESIGNER Monsieur Gilles WEISS, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », comme secrétaire de séance.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Netzer', with a horizontal line extending to the right.

NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 2 :**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1 FÉVRIER 2021

Le 1 février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 3 :**

### **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

**Marchés à procédures adaptées passés du 26.11.2020 au 19/01/2021 :**

<b>Objet du marché</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Date de marché</b>	<b>Titulaire du marché</b>	<b>Montant T.T.C du marché</b>
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°01 : Curage – Démolition – Déconstruction	09/11/2020	HANAU 34 route de Neuwiller 67330 BOUXWILLER	160 476,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°02 : Terrassements – Gros œuvre	09/11/2020	SOTRAVEST Route de Zinswiller 67110 OBERBRONN	880 008,86 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°03 : Charpente bois	22/11/2020	SYSTEME WOLF SAS ZI rue des Trois Bans – CS 10507 67480 LEUTENHEIM	115 386,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°04 : Charpente métallique	22/11/2020	WILHELM S.A Route de Schopperten 67260 KESKASTEL	111 414,96 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°05 : Etanchéité – zinguerie – couverture	22/11/2020	SAED 11, rue du Cor de Chasse – BP 10168 67405 ILLKIRCH Cedex	372 117,97 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°06 : Bardage cuivre	22/11/2020	SARL WIEDEMANN ET FILS 4b, rue du Traineau 67240 GRIES	106 317,50 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°07 : Ravalement de façade – ITE	22/11/2020	SCHOTT PEINTURE 90, route de Mulhouse 68540 FELDKIRCH	70 671,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°08 : Echafaudage	22/11/2020	FREGONESE & FILS 6, rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	28 863,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°09.1 : Menuiserie extérieure alu	22/11/2020	J.GREMME & Cie 17, rue des Fusiliers marins 67114 ESCHAU	225 600,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°09,2 : Menuiserie extérieure bois	04/12/2020	MENUISERIE VOLLMER ET FILS SA 126, rue Principale 67270 MELSHEIM	66 324,05 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°10 : Serrurerie	04/12/2020	SERRURERIE HEITZ SASU 13, rue des Serruriers – CS 80202 67810 HOLTZHEIM	98 048,34 €

Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°11 : Plâtrerie – plafonds suspendus	22/11/2020	OBEKA SARL 65a, rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	172 586,40 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°12 : Menuiserie intérieure bois – mobilier	22/11/2020	SAS HUNSINGER 13-15, rue des Menuisiers 67290 WEISLINGEN	435 474,24 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°13 : Chape – carrelage – faïence	22/11/2020	DIPOL SA 1a, rue de la Batterie 67118 GEISPOLLSHEIM-GARE	44 347,80 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°14 : Revêtements de sols souples	29/11/2020	ABRY-ARNOLD 2-6, rue de la Division Leclerc 67000 STRASBOURG	19 509,96 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°15 : Revêtements de sols sportifs – dojo	29/11/2020	ART-DAN SOLS SPORTIFS 4, allée des Vergers 78240 AIGREMONT	70 470,01 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°16 : Parquet	29/11/2020	ES Parquet – Parquet Andlauer 19, rue de Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH-GRAF-FENSTADEN	99 302,28 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°17 : Peinture – revêtement mural	29/11/2020	MAYART SARL 8, rue Eiffel 67840 KILSTETT	34 647,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°18 : Nettoyage de fin de chantier	29/11/2020	ACM NETTOYAGE 67 SASU 10, rue Jean Monnet 68201 ECKBOLSHEIM	8 448,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°19 : Chauffage – ventilation – sanitaire	04/12/2020	HOULLE SAS 10, rue des Frères Lumière – BP 50615 57206 SARREGUEMINES CEDEX	533 638,80 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°20 : Assainissement – VRD	04/12/2020	PONTIGGIA 16 rue du Travail BP 10233 67727 HOERDT CEDEX	312 386,04 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°21 : Electricité	04/12/2020	K3E 14, rue du Chemin de Fer 67470 MOTHERN	319 185,06 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°22 : Equipements de cuisine	04/12/2020	AXIMA REFRIGERATION France SA 6, rue de l'Atome – Z.I. BP 9 67801 BISCHHEIM CEDEX	83 544,00 €

Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°23 : Aménagements paysagers – espaces verts	04/12/2020	THIERRY MULLER SAS 10, rue du Commerce 67118 GESIPOLSHEIM	72 342,65 €
Travaux d'amélioration du centre sportif couvert	Lot n°02 : Faux plafonds	22.12.2021	OBEKA SARL 65A rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	20 407,85 €

### **Avenants**

#### **EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, EAU CHAUDE SANITAIRE**

Les prestations de services sous objet ont été attribuées à la société IDEX 12 rue Jean-Marie Lehn - 67560 ROSHEIM en date 10 août 2020 dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes pour le compte du groupement constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Bischwiller, Haguenau et Kaltenhouse, sur la base d'une convention du 28 juin 2017.

#### ***Avenant n° 1***

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de nouveaux sites.

Le marché étant un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, l'avenant n'entraîne aucune modification de montant.

#### **Bilan 2020 des concessions du cimetière**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, 36 nouvelles concessions ont été délivrées au sein du cimetière communal dans le cadre de la délégation de compétence, dont 14 pour inhumation d'urnes cinéraires (tombes à urnes), 7 pour inhumation en pleine terre dans le carré musulman, et 15 pour inhumation en pleine terre dans les autres secteurs.

#### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le Conseil Municipal prend note du présent rapport.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,  
NETZER Jean-Lucien







# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).  
Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.  
M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 4 :**

### **CLUB VOSGIEN DE HAGUENAU - LEMBACH : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE POUR LA PÉRIODE 2020 À 2024**

*Rapporteur : M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.*

Le Club Vosgien de Haguenau – Lembach a créé 5 circuits de randonnée pédestre à Bischwiller, qui rencontrent un vif succès auprès du public. Il s'agit des circuits suivants :

- Sentier des Poètes
- Sentier de la Trame verte et du Hasensprung
- Sentier du Ried

- Sentier du Bollachgraben
- Sentier de la Gravière.

Avec son équipe de bénévoles, l'association gère l'entretien de ces circuits. Une convention d'entretien a été signée le 20 mai 2016 (complétée par un avenant le 24.09.2018 pour intégrer le sentier de la Gravière), suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2016 qui a défini les conditions, financières entre autres, de cet entretien. Il a ainsi été convenu que la Ville s'engage à verser à l'association une indemnisation de 885 € tous les deux ans, sur présentation d'une facture, pour l'entretien de ces 5 sentiers.

Cette convention, d'une durée de 4 ans, est arrivée à échéance le 31 mai 2020. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes pour une nouvelle période de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 jusqu'au 31 mai 2024. Un projet est joint en annexe.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER la convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre avec le Club Vosgien de Haguenau – Lembach pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2024,
- AUTORISER le Maire à la signer, ainsi que tout éventuel avenant qui pourrait être nécessaire.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



## Convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre à Bischwiller pour la période 2020-2024

Entre d'une part :

**Le Club Vosgien de Haguenau-Lembach**, association inscrite et reconnue d'utilité publique, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre WOLFFER, Ci-après dénommé « **Le Club Vosgien Haguenau-Lembach** » ou « **CVHL** »,

Et d'autre part :

**La Ville de Bischwiller**, 1-9 place de la Mairie, BP 10035, 67241 BISCHWILLER CEDEX, représentée par M. Jean-Luc NETZER, Maire, dûment habilité par délibération du 1<sup>er</sup> février 2021, Ci-après dénommée « Ville de Bischwiller »

### Préambule :

Le Club Vosgien de Haguenau-Lembach est une association affiliée à la Fédération du Club Vosgien, à but non lucratif dont la vocation première est de faciliter l'accès de nos campagnes et une partie des Vosges, par la mise en place d'itinéraires balisés destinés aux randonneurs pédestres. Il en assure la maintenance du balisage en les parcourant aussi souvent que nécessaire.

La Fédération « Club Vosgien » a été reconnue d'utilité publique par décret impérial le 30 décembre 1879.

- Définition d'un itinéraire pédestre : parcours balisé par le Club Vosgien évoluant en milieu urbain, agricole, forestier ou montagnard, destiné entre autres utilisations, à la circulation pédestre.
- Définition d'un sentier : portion d'itinéraire pédestre dont la plate-forme est inférieure à deux mètres de large, **exclusivement réservée de par son origine, à la circulation pédestre**, qu'elle évolue en milieu agricole, forestier ou montagnard.
- Balisage des itinéraires circulaires (circuits) : le balisage de ces itinéraires se fait dans les deux sens de marche en suivant les normes strictes de la fédération et en n'utilisant que des matériaux durables.

### **Les parties ont exposé ce qui suit.**

A la demande de la ville de Bischwiller, le Club Vosgien de Haguenau-Lembach a créé les 5 circuits pédestres suivants, intitulés :

1. Sentier des Poètes
2. Sentier du Bollachgraben
3. Sentier de la Trame Verte et du Hasensprung
4. Sentier du Ried
5. Sentier de la Gravière.

Le balisage de ces 5 itinéraires a été réalisé par le CVHL avec les signes du balisage fédéral (ces signes sont protégés et déposés à l'INPI). Des panneaux directionnels complètent la signalisation.

Afin d'offrir au public des sentiers accessibles, sécurisés et en bon état, il convient d'en assurer leur entretien régulièrement.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'entretien de ces cinq itinéraires par le CVHL.

Cet entretien s'entend par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Débroussaillage simple des sentiers
- Remplacement du matériel manquant
- Petit élagage
- Fourniture des équipements nécessaires (petits poteaux, flèches, peinture, etc...) à l'aménagement et/ou au remplacement du matériel adapté.

### **ARTICLE 2 : MAINTENANCE DES ITINERAIRES EXISTANTS**

Le CVHL assure la maintenance du balisage et l'entretien, tel que défini à l'article 1, de ces cinq itinéraires. Les panneaux culturels et ludiques ne sont pas inclus dans cette convention. Cette maintenance s'entend hors dégradation aggravée par vandalisme, exploitation forestière ou agricole, par exemple. En cas de dégradation aggravée, un devis détaillé devra être présenté par le CVHL pour la reconstruction de l'itinéraire en question. La facturation ne pourra se faire qu'à la suite de l'acceptation de ce devis.

D'autre part, le CVHL s'engage également à informer la ville si le sentier n'est plus praticable et qu'il nécessite une intervention lourde.

Pour tout nouvel itinéraire créé l'année N, la maintenance ne sera due qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 et il fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

### **ARTICLE 3 : INDEMNISATION FINANCIERE**

La Ville s'engage à verser au Club Vosgien une indemnisation financière d'un montant de 885 €, tous les deux ans, pour les 5 itinéraires balisés. Cette somme couvre les frais de matériels et de déplacement pour l'entretien desdits itinéraires. La main d'œuvre du CVHL est réputée bénévole.

La Ville de Bischwiller s'engage à assurer les interventions lourdes telles que la pose de gros poteaux, le gros débroussaillage et toute intervention nécessitant l'acheminement de matériel lourd spécifique qui ne relève pas de l'entretien des sentiers tel que défini dans l'article 1.

Modalités de paiement : la Ville de Bischwiller s'engage à verser le montant dû tous les deux ans au CVHL, sur présentation d'une facture.

### **ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date du 1<sup>er</sup> juin 2020 et est établie pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 mai 2024.

Les prix mentionnés ne feront donc l'objet d'aucune révision ou actualisation durant cette période.

### **ARTICLE 5 : MODIFICATIONS**

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant. Tout accord verbal est exclu.

## **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des obligations. La résiliation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis de 3 mois.

## **ARTICLE 7 : LITIGES**

Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler par voie amiable tout litige concernant l'exécution de la présente convention avant de recourir aux juridictions compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour la Ville de Bischwiller,

Pour le Club Vosgien Haguenau-Lembach,

Monsieur Jean-Luc NETZER,  
Maire

Monsieur Jean-Pierre WOLFFER,  
Président du Club Vosgien  
Haguenau-Lembach



# VILLE DE BISCHWILLER - 67240 -

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 5 :**

### **BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Le vote du budget est un acte majeur pour les élus de la collectivité. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il a été élaboré avec prudence dans les recettes, contraint par les engagements en cours et raisonnable pour faire face aux besoins d'investissement.

Les principales dispositions sont :

- Ne pas augmenter la fiscalité

- Respecter les engagements pris, notamment de soutien aux associations et aux services (petite enfance entre autres)
- La réduction des charges de fonctionnement courantes (chapitre 011)
- Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent principalement en soutien aux partenaires associatifs
- Maitriser les charges de personnel
- Dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser les investissements engagés
- Eviter le recours à l'emprunt (hors financement exceptionnel Intracting)
- Une prudence en matière de dotations de l'État.

Ce budget intègre, comme les années précédentes, la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.

### **Résultats de l'exercice 2020**

	<b>Exercice 2020</b>
Dépenses de Fonctionnement	11 333 634,65 €
Recettes de Fonctionnement	15 829 208,59 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>4 495 573,94 €</b>
Dépenses d'Investissement	4 294 092,23 €
Recettes d'Investissement	4 668 724,90 €
<b>Excédent d'Investissement</b>	<b>374 632,67 €</b>
<b>Excédent global dégagé</b>	<b>4 870 206,61 €</b>

Pour 2021, il est proposé :

- de reprendre en recette d'investissement en 2021 l'excédent 2020 de 374 632,67 €,
- considérant les reports de dépenses d'investissement pour 1 113 014,11 € et pour une meilleure lisibilité de l'annualité budgétaire, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement (4 495 573,94 €) au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2021.

En procédant de la sorte, la Ville donne suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Avec l'intégration par anticipation de ces résultats, le budget primitif 2021 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

- Section d'exploitation dépenses et recettes : 12 573 800 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 9 145 700 €

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'élève à 12 573 800 € contre 15 190 000 € aux crédits 2020, soit une diminution de 17,22 %.

A l'intérieur de la section, les différents chapitres n'évoluent pas de la même façon.

#### **I.1. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes, sans l'excédent de fonctionnement reporté, s'élèvent dans le budget proposé à 12 573 800 € contre 12 533 236,46 € aux crédits du BP 2020, soit une augmentation de 0,32 %.

La prudence sur les dotations et compensations a été de mise comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

Financement FONCTIONNEMENT (hors reports)	12 573 800,00 €	12 573 800,00 €	en %	
Chapitres 70 Produits des services et du domaine	1 457 400,00 €	1 457 400,00 €	11,59%	
Chapitre 73 Trois taxes ménages	2 990 000,00 €	6 624 000,00 €	23,78%	52,68%
Chapitre 73 Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CFE+CVAE + IFER + TASCOS + Compensation parts salaires + divers transfert de compétences)	2 515 000,00 €		20,00%	
Chapitre 73 Compensations réforme de TP (FNGIR)	652 000,00 €		5,19%	
Chapitre 73 Autres impôts et taxes	467 000,00 €		3,71%	
Chapitre 74 Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Urbaine	3 200 000,00 €		25,45%	
Chapitre 74 Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	558 100,00 €	4,44%		
Chapitre 74 Compensation réforme de TP (DCRTP)	335 000,00 €	2,66%		
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	218 000,00 €	218 000,00 €	1,73%	
Chapitre 013 Atténations de charges	129 200,00 €	129 200,00 €	1,03%	
Chapitre 76 Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00%	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	0,01%	
Chapitre 78 Reprises sur provisions	51 000,00 €	51 000,00 €	0,41%	

### 1. Les produits des services et du domaine (chap 70) comprennent :

- ✓ Les ventes de produits divers (concessions cimetières 15 000 €, droit d'occupation du domaine public 42 300 €, droit de chasse 5 500 €, fermages 4 000 €, entrées piscine 40 000 €, occupation du centre sportif couvert 32 000 € etc...) pour 157 400 €,
- ✓ Les recettes liées au remboursement des services partagés par la communauté d'agglomération pour 1 300 000 €.

### 2. Les recettes fiscales (chap 73) comprennent :

- ✓ Une recette prévisionnelle de 2 990 000 € des taxes ménages (taxe d'habitation des résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti),
- ✓ L'attribution de compensation prévisionnelle obligatoire versée par la CAH pour un montant annuel arrêté à 2 515 000 €,
- ✓ Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant de 652 000 €,
- ✓ Les autres impôts et taxes qui sont constitués par la taxe sur les droits de mutations (240 k€), la taxe sur l'électricité pour 180 k€, la taxe sur la publicité (12 k€) et les droits de place pour les marchés et les braderies (35 k€).

Le montant de ce chapitre est de 6 624 000 € contre 6 574 000 € aux crédits 2020 et tient compte de la revalorisation des bases fiscales de 0,2% en 2021, contre 0,9 % pour 2020.

### 3. Les dotations, subventions et participations (chap 74)



Les dotations, subventions et participations sont inscrites à hauteur de 4 093 100 € contre 3 995 800 € aux crédits 2020. La hausse des dotations est principalement liée à la progression de la Dotation de Solidarité urbaine et aux allocations compensatrices en matière de Taxe d'habitation. La prudence habituelle d'inscription budgétaire a prévalu sur les nombreuses dotations non notifiées à ce jour, mais avec une marge plus faible.

#### **4. Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante (chap 75 à 78)**

Les recettes proviennent des locations du parc privé de la Ville. Les atténuations de charges concernent le remboursement de l'assurance pour arrêt de travail et des produits exceptionnels.

#### **5. L'excédent de fonctionnement**

Comme indiqué, il n'y a pas de reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 sur l'exercice 2021. Il est directement affecté en section d'investissement.

### **I.2. Les dépenses de fonctionnement**

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de 2 358 630 €. Une baisse de 2,53 % est à remarquer. Il n'y a pas de nouveaux transferts de charges de la CAH vers la Ville.
- Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 0,49 % pour atteindre un montant de 6 713 000 € pour tenir compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Le chapitre 65 : *charges de gestion courante* (principalement des subventions versées) augmentent de 125 k€, soit + 5,87 %. Cette augmentation est principalement due à la subvention de fonctionnement à l'OSCL pour la fête des fifres, les progressions des subventions pour le CCAS, pour l'Ecole Municipale des Arts, la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb et Sistema.
- Le chapitre 66 : *charges financières* est en diminution de 15,38 % par rapport aux crédits 2020.
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est proposé à 554 000 € et la dotation aux amortissements s'élève à 480 000 €. La capacité d'autofinancement brute s'élève ainsi à 1 034 000 €.

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **II.1. Les dépenses d'investissement**

Elles s'élèvent à 9 145 700 € (Budget Primitif + Reports) et sont composées de 4 grandes catégories.

**La 1<sup>ère</sup> catégorie comprend les dépenses d'équipement** inscrites au budget primitif, reports compris, (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 7,922 M€ contre 5,127 M€ en 2020, soit une augmentation de 54,51 %. Il est précisé que les reports correspondent aux actions engagées à ce jour. Plusieurs opérations majeures (Hall C. Kummer, centre technique municipal, etc.) font l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pluriannuelle.

Le chapitre 20 s'élève à 124 230 € au Budget primitif (+57 834 € en reports) et correspond notamment à l'acquisition de logiciels informatiques et aux frais d'études.

Le chapitre 21 avec 1 884 200 € au Budget primitif (+78 343,17 € en reports) comprend notamment :

- l'acquisition de matériel informatique pour 82 500 €, dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection entre autres,
- les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériel divers pour le fonctionnement des services pour 541 100 €,
- une réserve pour des acquisitions foncières (terrains + bâtiments divers) pour 415 000 €,
- les travaux qui seront réalisés sur une échéance annuelle pour un montant de 845 600 €, avec notamment :
  - 58 K€ pour des travaux d'amélioration à la mairie et au Bâtiment du Lion d'Or

- 329 K€ pour d'importants travaux d'amélioration dans les écoles primaires et maternelles dont 116 k€ dans le cadre de l'intracting
- 224 K€ pour d'importants travaux d'amélioration dans les autres bâtiments publics.

Le chapitre 23 (4 917 000 €) au Budget primitif (+861 073,94 € en reports) regroupe les travaux et comprend principalement :

- 2 500 k€ pour la restructuration et l'extension du bâtiment Hall Kummer (crédits annuels),
- 265 k€ pour la réfection du revêtement au sol de la Salle Alsace et bardage, résine sol et toilettes au centre sportif couvert
- 971 k€ pour les travaux liés au nouveau centre technique municipal rue de Rohrwiller (crédits annuels),
- 150 k€ pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'angle de la rue des Pharmaciens et de la rue des Charrons (crédits annuels),
- 78 k€ de travaux de génie civil dans le cadre de la vidéoprotection,
- 69 k€ pour l'enfouissement des réseaux,
- 130 k€ pour la construction de paddle entre la piscine et le club de tennis,
- 551 k€ pour des travaux dans le cadre de l'intracting à la MAC, au Stade des Pins, au CASF et dans différentes écoles,
- Plus divers investissements dans les bâtiments et parkings communaux.

**La 2<sup>ème</sup> catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital** et des cautions des locataires pour 339 000 €, contre 515 000 € en 2020.

**La 3<sup>ème</sup> catégorie** concerne les aides versées et s'élève à 278 000 € au budget primitif et 115 763 € en reports au chapitre 204 « subventions d'équipements versés » affectés pour :

- 30 000 € aux ravalements de façades des particuliers et des artisans et commerçants et pour une opération patrimoniale exceptionnelle,
- 50 000 € pour l'aide exceptionnelle à l'équipement aux associations,
- 22 000 € pour l'opération OPAH - RU
- 26 000 € de participation de la Ville à hauteur de 50 % du coût des travaux d'éclairage public réalisés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2020,
- 150 000 € pour la participation de la Ville à la SERS pour la réalisation du giratoire à l'entrée du secteur Baumgarten.

**La 4<sup>ème</sup> catégorie** regroupe les écritures d'exercice à exercice et la réserve financière pour dépenses imprévues :

- 175 005,89 € sur le chapitre 020 en dépenses non affectées mais pouvant abonder l'une ou l'autre opération en cas de besoin
- 300 000 € sur le chapitre des opérations d'ordre patrimoniales pour les écritures de transferts des frais d'études sur les comptes définitifs des bâtiments ou compétences
- 15 250 € de reversement au budget annexe du Réseau de chaleur des subventions reçues en 2020 du Département et de l'ADEME au budget principal pour le financement des frais d'études liés au réseau de chaleur.

## **II.2. Les recettes d'investissement**

Il y a 4 grandes catégories de recettes d'investissement :

### **1. L'autofinancement**

- ✓ Le prélèvement sur la section de fonctionnement qui s'élève à 554 000 €,
- ✓ L'amortissement des équipements et de certaines charges financières, telles que les subventions d'équipement, qui représente 480 000 €,
- ✓ La capacité d'autofinancement brute s'élève ainsi à 1 034 000 €.

## **2. Les cessions d'immobilisations**

Le budget primitif 2021 prévoit un montant de prévisions de cessions d'immobilisations en 2021 pour 774 055, €, pour la vente de divers terrains Rue du Houblon, Rue du Cerf, Rue Daniel Hirtz et Rue Raymond Poincaré.

## **3. L'emprunt**

Le montant inscrit en emprunt est de 400 000 € pour financer les opérations liées à l'intracring. La Banque des Territoires propose de financer le reste à charge de la collectivité à un taux fixe de 0,25 % sur 13 ans.

## **4. Les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 4 805 573,94 €.

Ils se répartissent en 250 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 60 000 € pour la taxe d'aménagement et un montant de 4 495 573,94 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les subventions notifiées s'élèvent à 1 428 647 €. Seule la part justifiable dans l'année 2021 est inscrite au budget primitif.

Elles concernent :

- Les subventions de l'Etat pour travaux à l'école Rebgarten et au 2 rue des Rames pour un total de 13 857 €.
- La subvention de la Région pour le financement du Hall Kummer pour 275 000 €.
- La subvention du Département pour les frais d'études de la résidence séniors pour 8 100 €
- L'attribution de compensation d'investissement de la Communauté d'Agglomération (902 310 €) pour les travaux de réfection de la piscine, de la Maison des Associations et de la Culture et du stade des Pins, du Centre sportif couvert, du Stade des pins et d'un financement complémentaire au titre d'un manque à gagner au titre de la Dotation globale de Fonctionnement, sur les travaux de parking).
- La participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 209 380 € soit 200 000 € pour le Hall Kummer, 4 760 € pour l'école Rebgarten et 4 620 € pour des travaux d'éclairage public.
- La dotation Amendes de police pour 20 000 €.

### **Enfin, 2 écritures particulières :**

- ✓ L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 reporté sur 2021 pour un montant de 374 632,67 €,
- ✓ Les écritures de transferts des frais d'études sur les comptes définitifs des bâtiments ou compétences, ainsi que les écritures de transfert au budget annexe du réseau de chaleur.

Le conseil municipal est appelé à adopter le budget principal de la Ville de Bischwiller sur la base des éléments explicités ci-avant.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le budget primitif 2021 et les reports de crédits – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2021	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	8 032 685,89 €	1 113 014,11 €	9 145 700,00 €
Recettes	9 145 700,00 €	0,00 €	9 145 700,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2021	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	12 573 800,00 €	0,00 €	12 573 800,00 €
Recettes	12 573 800,00 €	0,00 €	12 573 800,00 €

- VOTER les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par chapitre,
- APPROUVER les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe correspondante du budget,
- APPROUVER l'état des effectifs du personnel tel qu'annexé au budget.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

29 voix : Mme BAYE Valérie, Mr. BERNHARD Joseph, Mr. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, Mr. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, Mr. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, Mr. JAEGER Jean-Luc, Mr. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, Mr. MERTZ Patrick, Mr. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mr. NETZER Jean-Lucien, Mr. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, Mr. SCHWEBEL Loïc, Mr. SONNTAG Thierry, Mr. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, Mr. WEISS Gilles, Mr. WIRTH Patrick,

**Contre :**

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

**Abstention(s) :**

1 : Mr. ANZIANO Jonathan,

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien

## BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - VOTE PAR NATURE

## VILLE de BISCHWILLER

## Variation du B.P. 2021 par rapport au B.P. 2020

Cpte	LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
		B.P. 2020+Reports	B.P. 2021+Reports	% Var.	B.P. 2020+Reports	B.P. 2021+Reports	% Var.
10	DOTATION & FONDS DIVERS		0,00 €		2 467 400,00 €	4 805 573,94 €	94,76%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		15 250,00 €		1 355 000,00 €	1 428 647,00 €	5,44%
	dont Transfert de compétences HT		0,00 €		722 000,00 €	0,00 €	-100,00%
14	PROVISIONS REGLEMENTEES		0,00 €				
15	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		0,00 €				
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	515 000,00 €	339 000,00 €	-34,17%		400 000,00 €	
19	DIFF/REALISATION IMMOBILISATION NON FINANC.	0,00 €	0,00 €				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 600,00 €	182 064,00 €	282,49%		23 000,00 €	
204	SUBV.EQUIPEMENTS VERSEES	375 000,00 €	393 763,00 €	5,00%			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 385 000,00 €	1 962 543,17 €	41,70%			
22	IMMOBILISATIONS MISE EN CONCES. OU A DISPO.						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 695 000,00 €	5 778 073,94 €	56,38%			
	dont Transfert de compétences HT						
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				5 600,00 €	5 791,39 €	3,42%
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMO.						
39	PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS						
4541	OPERATIONS D'INVEST. COMPTE DE TIERS DEPENSES						
4542	OPERATIONS D'INVEST. COMPTE DE TIERS RECETTES						
456	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REGION						
458	OPERATIONS SOUS MANDATS						
49	PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES DE TIERS						
59	PROVISION DEPRECIATION COMPTES FINANCIERS						
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 675 954,46 €	0,00 €	-100,00%		374 632,67 €	
020	DEPENSES IMPREVUES	59 445,54 €	175 005,89 €	194,40%			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				3 320 000,00 €	554 000,00 €	-83,31%
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS				425 000,00 €	480 000,00 €	12,94%
041	OPERATIONS D ORDRE PATRIMONIALES	332 000,00 €	300 000,00 €	-9,64%	332 000,00 €	300 000,00 €	-9,64%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				180 000,00 €	774 055,00 €	330,03%
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>8 085 000,00 €</b>	<b>9 145 700,00 €</b>	<b>13,12%</b>	<b>8 085 000,00 €</b>	<b>9 145 700,00 €</b>	<b>13,12%</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 419 820,00 €	2 358 630,00 €	-2,53%			
	dont Transfert de compétences	0,00 €	0,00 €				
012	CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES	6 680 000,00 €	6 713 000,00 €	0,49%			
	dont Transfert de compétences	0,00 €	0,00 €				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%			
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	2 130 000,00 €	2 255 000,00 €	5,87%			
	dont Transfert de compétences	0,00 €	0,00 €				
66	CHARGES FINANCIERES	65 000,00 €	55 000,00 €	-15,38%			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	79 500,00 €	90 000,00 €	13,21%			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	0,00 €				
73	REVERSEMENTS	0,00 €	0,00 €				
022	DEPENSES IMPREVUES	50 680,00 €	48 170,00 €	-4,95%			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 320 000,00 €	554 000,00 €	-83,31%			
042	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS	425 000,00 €	480 000,00 €	12,94%			
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE				1 537 800,00 €	1 457 400,00 €	-5,23%
	dont Transfert de compétences						
72	TRAVAUX EN REGIE						
73	IMPOTS				6 574 000,00 €	6 624 000,00 €	0,76%
	dont Attribution de compensation				2 515 000,00 €	2 515 000,00 €	0,00%
	dont AC suite Transfert de compétences au 01/01/2019						
	Compensation réforme Taxe professionnelle				652 000,00 €	652 000,00 €	0,00%
	AUTRES IMPOTS ET TAXES				442 000,00 €	467 000,00 €	5,66%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				3 995 800,00 €	4 093 100,00 €	2,44%
	dont Compensation réforme Taxe professionnelle				337 000,00 €	335 000,00 €	-0,59%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				236 300,00 €	218 000,00 €	-7,74%
013	ATTENUATION DE CHARGES				152 200,00 €	129 200,00 €	-15,11%
76	PRODUITS FINANCIERS				100,00 €	100,00 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				36,46 €	1 000,00 €	
77	Produits exceptionnels liés aux cessions				0,00 €	0,00 €	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				37 000,00 €	51 000,00 €	37,84%
79	TRANSFERTS DE CHARGES						
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				2 656 763,54 €		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 190 000,00 €</b>	<b>12 573 800,00 €</b>	<b>-17,22%</b>	<b>15 190 000,00 €</b>	<b>12 573 800,00 €</b>	<b>-17,22%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>23 275 000,00 €</b>	<b>21 719 500,00 €</b>	<b>-6,68%</b>	<b>23 275 000,00 €</b>	<b>21 719 500,00 €</b>	<b>-6,68%</b>

## VILLE de BISCHWILLER

## Répartition des crédits par Opérations réelles, d'ordre et de reports

Cpte	LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
		Opérations Réelles	Opérations d'Ordre	Reports	Opérations Réelles	Opérations d'Ordre	Reports
10	DOTATIONS & FONDS DIVERS				4 805 573,94 €		
	dont Affectation règlementaire				4 495 573,94 €		
	dont FCTVA				250 000,00 €		
	dont Taxe Aménagement				60 000,00 €		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 250,00 €			1 428 647,00 €		0,00 €
	dont Transfert de compétences HT						
14	PROVISIONS REGLEMENTEES						
15	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES						
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	339 000,00 €			400 000,00 €		
19	DIFF/REALISATION IMMOBILISATION NON FINAN.						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 230,00 €		57 834,00 €	23 000,00 €		
204	SUBV.EQUIPEMENTS VERSEES	278 000,00 €		115 763,00 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 884 200,00 €		78 343,17 €			
22	IMMOBILISATIONS MISE EN CONCES. OU A DISPO.						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 917 000,00 €		861 073,94 €			
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				5 791,39 €		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMO.						
39	PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS						
4541	OPERATIONS D'INVEST. COMPTE DE TIERS DEPENSES						
4542	OPERATIONS D'INVEST. COMPTE DE TIERS RECETTES						
456	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REGION						
458	OPERATIONS SOUS MANDATS						
49	PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES DE TIERS						
59	PROVISION DEPRECIATION COMPTES FINANCIERS						
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €			374 632,67 €		
020	DEPENSES IMPREVUES	175 005,89 €					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					554 000,00 €	
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS					480 000,00 €	
041	OPERATIONS D ORDRE PATRIMONIALES		300 000,00 €			300 000,00 €	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				774 055,00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>7 732 685,89 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>1 113 014,11 €</b>	<b>7 811 700,00 €</b>	<b>1 334 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			<b>8 032 685,89 €</b>	<b>1 113 014,11 €</b>		<b>9 145 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			<b>9 145 700,00 €</b>			<b>9 145 700,00 €</b>	
<i>Hors dépenses imprévues et virement de la section de fonctionnement</i>			<b>8 970 694,11 €</b>			<b>9 145 700,00 €</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 358 630,00 €					
	dont Transfert de compétences						
012	CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES	6 713 000,00 €					
	dont Transfert de compétences						
014	ATTENUATION DE PRODUITS	20 000,00 €					
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	2 255 000,00 €					
	dont Transfert de compétences						
66	CHARGES FINANCIERES	55 000,00 €					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 000,00 €					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS						
73	REVERSEMENTS						
022	DEPENSES IMPREVUES	48 170,00 €					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		554 000,00 €				
042	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS		480 000,00 €				
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE				1 457 400,00 €		
	dont Transfert de compétences						
72	TRAVAUX EN REGIE				6 624 000,00 €		
73	IMPOTS				2 515 000,00 €		
	dont Attribution de compensation						
	dont AC suite Transfert de compétences au 01/01/2019						
	dont Compensation réforme Taxe professionnelle				652 000,00 €		
	dont AUTRES IMPOTS ET TAXES				467 000,00 €		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				4 093 100,00 €		
	dont Compensation réforme Taxe professionnelle				335 000,00 €		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				218 000,00 €		
013	ATTENUATION DE CHARGES				129 200,00 €		
76	PRODUITS FINANCIERS				100,00 €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				1 000,00 €		
77	Produits exceptionnels liés aux cessions						
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS				51 000,00 €		
79	TRANSFERTS DE CHARGES						
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 539 800,00 €</b>	<b>1 034 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 573 800,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
			<b>12 573 800,00 €</b>			<b>12 573 800,00 €</b>	
<i>Hors dépenses imprévues et virement à la section d'Investissement</i>			<b>11 971 630,00 €</b>			<b>12 573 800,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>19 272 485,89 €</b>	<b>1 334 000,00 €</b>	<b>1 113 014,11 €</b>	<b>20 385 500,00 €</b>	<b>1 334 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			<b>21 719 500,00 €</b>			<b>21 719 500,00 €</b>	
<i>Hors dépenses imprévues et virement à la section d'Investissement</i>			<b>20 942 324,11 €</b>			<b>21 719 500,00 €</b>	



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).  
Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.  
M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 6 :**

### **BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR" : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

Par délibération du 7 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de réseau de chaleur public à Bischwiller et sa réalisation sous forme de délégation de service public.

Il y a lieu d'adopter le deuxième budget primitif sur ce budget annexe.

Ce budget est géré hors taxes.

## **SECTION D'EXPLOITATION**

Pour 2021, il y a lieu de prévoir en dépenses d'exploitation :

- 60 000 € pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 2 000 € pour les frais d'insertion du marché de concession
- 1 060 € pour les dépenses imprévues
- 2 190 € de reprise du résultat d'exploitation reporté de 2020.

Et en recettes d'exploitation :

- la contribution de la Ville de Bischwiller pour financer les frais de démarrage du projet pour 50 000 € et le reversement des subventions du Département et de l'ADEME reçues en 2020 sur le budget Principal pour 15 250 € au chapitre 74 des dotations et participations

Ainsi, la section d'exploitation s'élève à 65 250 € en dépenses et en recettes.

Il convient aussi de se prononcer sur le régime des provisions.

Les provisions peuvent être semi-budgétaires, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et sans inscription en recettes de la section d'investissement. Il s'agit du droit commun des régimes des provisions.

Les provisions peuvent être budgétaires, à titre dérogatoire, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et avec inscription en recettes de la section d'investissement. La provision participe à l'équilibre de la section d'investissement

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le budget primitif 2021 « RESEAU DE CHALEUR », se décomposant comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>	
• Dépenses d'Investissement.....	0,00 €
• Recettes d'Investissement.....	0,00 €
<u>Section d'Exploitation</u>	
• Dépenses d'Exploitation.....	65 250,00 €
• Recettes d'Exploitation.....	65 250,00 €

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par chapitre.
- ADOPTER le régime des provisions semi-budgétaires, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et sans inscription en recettes de la section d'investissement. Il s'agit du droit commun des régimes des provisions.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

**29 voix :** Mme BAYE Valérie, Mr. BERNHARD Joseph, Mr. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, Mr. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, Mr. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, Mr. JAEGER Jean-Luc, Mr. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, Mr. MERTZ Patrick, Mr. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mr. NETZER Jean-Lucien, Mr. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, Mr. SCHWEBEL Loïc, Mr. SONNTAG Thierry, Mr. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, Mr. WEISS Gilles, Mr. WIRTH Patrick,



**Contre :**

2 voix : Mr. ANZIANO Jonathan, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Netzer', with a long horizontal stroke extending to the right.

NETZER Jean-Lucien

# BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

## RESEAU DE CHALEUR

### Variation du Budget primitif 2021 par rapport au Budget primitif 2020

Cpte	LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
		Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	% Var.	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	% Var.
10	DOTATION & FONDS DIVERS						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
14	PROVISIONS REGLEMENTEES						
15	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES						
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES						
19	DIFF/REALISATION IMMOBILISATION NON FINANC.						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBV.EQUIPEMENTS VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS MISE EN CONCES. OU A DISPO.						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMO.						
39	PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS						
456	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REGION						
458	OPERATIONS SOUS MANDATS						
49	PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES DE TIERS						
59	PROVISION DEPRECIATION COMPTES FINANCIERS						
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES						
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
020	DEPENSES IMPREVUES						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS						
041	OPERATIONS D ORDRE PATRIMONIALES						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 175,00 €	62 000,00 €	50,58%			
012	CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES						
014	ATTENUATION DE PRODUITS						
65	CHARGES DE GESTION COURANTE						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
73	REVERSEMENTS						
022	DEPENSES IMPREVUES	1 325,00 €	1 060,00 €	-20,00%			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE						
72	TRAVAUX EN REGIE						
73	IMPOTS ( 3 TAXES )						
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				42 500,00 €	65 250,00 €	53,53%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
013	ATTENUATION DE CHARGES						
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
77	Produits exceptionnels liés aux cessions						
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
79	TRANSFERTS DE CHARGES						
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 190,00 €				
	AJUSTEMENTS BUDGETAIRES NECESSAIRES						
<b>EXPLOITATION</b>		<b>42 500,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>53,53%</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>53,53%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 500,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>53,53%</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>53,53%</b>

## RESEAU DE CHALEUR

## Répartition entre les Opérations Réelles et les Opérations d'Ordre

Cpte	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations Réelles	Opérations d'Ordre	Opérations Réelles	Opérations d'Ordre
10	DOTATIONS & FONDS DIVERS				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
14	PROVISIONS REGLEMENTEES				
15	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES				
19	DIFF/REALISATION IMMOBILISATION NON FINANC.				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	SUBV.EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS MISE EN CONCES. OU A DISPO.				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMO.				
39	PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
456	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REGION				
458	OPERATIONS SOUS MANDATS				
49	PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES DE TIERS				
59	PROVISION DEPRECIATION COMPTES FINANCIERS				
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
020	DEPENSES IMPREVUES				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS				
041	OPERATIONS D ORDRE PATRIMONIALES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 000,00 €			
012	CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES				
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
65	CHARGES DE GESTION COURANTE				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
73	REVERSEMENTS				
022	DEPENSES IMPREVUES	1 060,00 €			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D ORDRE ENTRE LES SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE				
72	TRAVAUX EN REGIE				
73	IMPOTS ( 3 TAXES )				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			65 250,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
013	ATTENUATION DE CHARGES				
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77	Produits exceptionnels liés aux cessions				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS				
79	TRANSFERTS DE CHARGES				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 190,00 €			
<b>EXPLOITATION</b>		<b>65 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>65 250,00 €</b>		<b>65 250,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>65 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>65 250,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>65 250,00 €</b>		<b>65 250,00 €</b>	



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 7 :**

### **FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2021**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

La commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'habitation, la commune ne percevra plus en 2021 de produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales et recevra en contrepartie la recette de la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (13,71 %) sera augmenté de celui du taux départemen-

tal transféré (13,17 %) et sera de 26,88 % en 2021. Cette disposition sera en somme neutre pour la Ville, car un mécanisme de correction est instauré par l'Etat. Pour le contribuable, il n'y a pas d'impact lié à ce transfert de fiscalité.

Il y a lieu de confirmer le taux de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (15,90 %).

Il est proposé de maintenir en 2021 le taux voté en 2020 de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires, moyennant l'application de la disposition légale exposée ci-avant.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU l'avis favorable de la commission des finances et des bâtiments, réunie le 21 janvier 2020,

VU le budget primitif 2021,

- FIXER les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :	15,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	26,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,90 %

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 8 :**

### **DIVERS TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET PRIMITIF 2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

Il est proposé au conseil municipal de valider une liste d'opérations figurant au tableau annexé à la présente, qui seront inscrites au budget primitif 2021, et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin (CAF), et de l'ADEME.

La rénovation thermique de certains bâtiments, dans le dispositif INTRACTING fera appel à l'emprunts auprès de la CDC Banque des territoires.

## **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation des travaux figurant sur le tableau en annexe,
- SOLLICITER les participations financières de la part de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin, de l'ADEME, aux taux les plus favorables,
- CHARGER le Maire de la consultation des entreprises, conformément au code des marchés publics,
- AUTORISER le Maire à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants,
- AUTORISER le Maire à solliciter les demandes d'urbanisme correspondantes et le charger de toutes les démarches nécessaires.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

### **Pour :**

**30 voix :** Mr. ANZIANO Jonathan, Mme BAYE Valérie, Mr. BERNHARD Joseph, Mr. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, Mr. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, Mr. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, Mr. JAEGER Jean-Luc, Mr. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, Mr. MERTZ Patrick, Mr. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mr. NETZER Jean-Lucien, Mr. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, Mr. SCHWEBEL Loïc, Mr. SONNTAG Thierry, Mr. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, Mr. WEISS Gilles, Mr. WIRTH Patrick,

### **Abstention(s) :**

**1 :** Mme GRUNDER-RUBERT Michèle.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien

## Ville de Bischwiller Budget primitif 2021 : demandes de subventions

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif		Plan de financement prévisionnel		% du HT
Travaux de rénovation thermique et de mise aux normes d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., Région, Collectivité Européenne d'Alsace)	Travaux de restructuration des bâtiments à l'angle rue des Pharmaciens/rue des Charrons	TTC	1 132 000 €	Subv ETAT DSIL	206 865 €	21,9%
		HT	943 333 €	Subv REGION	206 865 €	21,9%
				Subv REGION Climaxion	34 478 €	3,7%
				Subv C.E. Alsace : forfait	228 600 €	24,2%
		<i>Dont travaux</i>	689 550 €	Fonds propres Ville : solde	266 526 €	28,3%
				<i>total HT</i>	943 333 €	
Construction et travaux d'aménagement des Ateliers Municipaux (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., REGION)	Relocalisation du Centre Technique Municipal sur une ancienne friche industrielle	TTC	6 600 000 €	Subv ETAT DETR	1 680 000 €	30,5%
		HT	5 500 000 €	Subv Région	420 000 €	7,6%
				Subv Région Climaxion	210 000 €	3,8%
				Fonds propres Ville : solde	3 190 000 €	58,0%
		<i>Dont travaux</i>	4 200 000 €	<i>total HT</i>	5 500 000 €	
Travaux de rénovation thermique d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., REGION, ADEME)	Rénovation thermique du Centre d'Animation Sociale et Familiale INTRACTING	TTC	156 300 €	Subv ETAT DSIL	39 075 €	30,0%
		HT	130 250 €	Subv Région Climaxion		0,0%
				ADEMA	19 000 €	14,6%
				autres CEE	7 000 €	5,4%
				Emprunts CDC	65 175 €	50,0%
				<i>total HT</i>	130 250 €	
Travaux de rénovation thermique d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., REGION, ADEME)	Rénovation thermique stade des pins INTRACTING	TTC	130 000 €	Subv ETAT DSIL	32 500 €	30,0%
		HT	108 333 €	Subv Région Climaxion		0,0%
				ADEME	20 000 €	18,5%
				autres CEE	6 500 €	6,0%
				Emprunts CDC	49 333 €	45,5%
				<i>total HT</i>	108 333 €	
Travaux de rénovation thermique d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., REGION, ADEME)	Régulation relamping et réseau de chaleur 7 sites dont 6 écoles INTRACTING	TTC	212 580 €	Subv ETAT DSIL	53 145 €	30,0%
		HT	177 150 €	Subv Région Climaxion		0,0%
				ADEME	49 500 €	27,9%
				autres CEE	1 950 €	1,1%
				Emprunts CDC	72 555 €	41,0%
				<i>total HT</i>	177 150 €	
Travaux de rénovation thermique d'équipements publics (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., REGION, ADEME)	Système de régulation GTC 3 sites INTRACTING	TTC	52 750 €	Subv ETAT DSIL	13 188 €	30,0%
		HT	43 958 €	Subv Région Climaxion		0,0%
				ADEME		0,0%
				autres CEE	3 500 €	8,0%
				Emprunts CDC	27 271 €	62,0%
				<i>total HT</i>	43 958 €	
Plan de rénovation, équipement d'accueil de jeunes enfants (CAF Bas-Rhin)	Travaux à la Maison de l'Enfant : Climatisation, divers travaux toiture, abri et clôture	TTC	40 500 €	Subvention CAF	27 000 €	80,0%
		HT	33 750 €	Fonds propres Ville :	6 750 €	20,0%
				<i>total HT</i>	33 750 €	
Appel à projet : recharge pour véhicules hybrides et électriques – bornes accessibles au public sur voirie (REGION CLIMAXION)	Mise en place de deux bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques	TTC	30 000 €	Subv Région Climaxion :	8 800 €	35,2%
		HT	25 000 €	Fonds propres Ville :	16 200 €	64,8%
				<i>total HT</i>	25 000 €	





# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).  
Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.  
M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).  
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 9 :**

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU (CAH) : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

*Rapporteur : M. NETZER Jean-Lucien, Maire.*

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'ins-

crit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex-Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport joint en annexe.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

- ADOPTER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2020.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

## COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

### **Rapport sur l'évaluation des charges au titre des compétences transférées concernant les charges d'investissement**

#### **I. Introduction**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 9 janvier 2017. Elle a été reconduite par délibération du 10 septembre 2020.

Elle est présidée par Jean-Denis ENDERLIN, Vice-Président de la CAH chargé des Finances ; sa vice-présidence est assurée par Jean-Luc NETZER, Premier Vice-Président de la CAH, et elle est composée d'au moins un représentant de chacune des 36 communes de la CAH.

La CLECT a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et inversement, entre la Communauté et les communes membres. Elle est chargée, à partir des données financières rassemblées, de proposer des données méthodologiques, ainsi que les éléments de calcul du coût net des transferts de compétences (dans un sens ou dans l'autre), chaque fois qu'il y a transfert.

La CLECT doit établir et adopter un rapport qui est soumis pour approbation aux communes membres et pour information au conseil communautaire ; la Communauté notifie aux communes le montant des attributions de compensation (AC) au vu des travaux de la CLECT et des évaluations entreprises.

Le premier rapport de la CLECT, correspondant aux compétences transférées à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a été adopté dans sa séance du 27 septembre 2017. Son deuxième rapport, au titre des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été adopté le 5 juillet 2018. Le troisième rapport, au titre des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été approuvé le 21 juin 2019. Le quatrième rapport, correspondant aux charges d'investissement suite aux transferts effectués depuis la création de la

Communauté d'Agglomération et à l'ajustement de deux AC, a été approuvé le 6 novembre 2019.

Le présent rapport correspond aux charges de fonctionnement liées au transfert obligatoire de la compétence eau, assainissement et eaux pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à certaines charges d'investissement prévues au Pacte de confiance et de solidarité. Sont prises en compte les dépenses nettes hors taxes pour des travaux d'investissement entièrement terminés.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement s'est opéré avec la reprise des budgets annexes des communes, y compris les résultats et les dettes. Il n'y a par conséquent pas d'évaluation de charges à calculer.

Il est soumis à l'approbation de la CLECT dans sa séance du 23 novembre 2020.

## **II.**

### **Contexte des travaux de la CLECT**

L'évaluation des charges de la CLECT de l'Agglomération de Haguenau s'inscrit dans les enjeux du **Pacte financier de confiance et de solidarité** qui a été adopté par le conseil communautaire le 23 février 2017.

Ce Pacte a fait l'objet d'une actualisation validée au Conseil communautaire le 27 juin 2019.

L'évaluation des charges convoque plusieurs des principes qui fondent ce Pacte financier :

- La solidarité et l'équité entre la Communauté et les communes : quel que soit le « sens » dans lequel s'opère le transfert, l'évaluation des charges permet de compenser et de neutraliser ses conséquences financières pour la Communauté et pour les communes membres ;
- La responsabilisation, en permettant à chaque collectivité d'exercer librement et pleinement ses compétences ;
- La stabilité budgétaire et fiscale : les ressources financières de la CAH et des communes sont préservées.

C'est sur la base du Pacte que les AC définitives seront déterminées après l'adoption du présent rapport et après leur fixation par le Conseil communautaire.

### **III.**

#### **Objet de l'évaluation des charges d'investissement**

L'évaluation des charges objet du présent rapport porte sur les compétences transférées à la CAH ou transférées / restituées aux communes depuis sa création.

Les communes ou la CAH font, pour l'avenir, l'économie de certaines dépenses, et, inversement, supportent des charges nouvelles. L'évaluation des charges consiste à neutraliser les effets de ces transferts.

La neutralisation s'effectue soit via les attributions de compensation (qui augmenteront ou diminueront pour la CAH et / ou pour les communes), soit sous forme de fonds de concours (versé par les communes à la CAH ou par la CAH aux communes).

Les attributions de compensation pourront prendre la forme de versements en investissement. Les évaluations débouchant sur des AC d'investissement sont présentées dans le présent rapport et soumises à la CLECT.

Elles concernent les investissements réalisés et terminés, quel que soit le porteur de l'opération, depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et qui n'ont pas encore été traités par la CLECT.

### **IV.**

#### **Méthodologie d'évaluation pour les charges d'investissement (coûts d'équipement) :**

- Par charges d'investissement, on entend les dépenses d'études et de travaux lourds réalisés sur les équipements transférés (renouvellement, réparation, modernisation, mise en conformité) ;
- Il n'est pas procédé à une évaluation du coût moyen annualisé des équipements (avec intégration dans les AC annuelles) ; néanmoins, un mécanisme de versement ponctuel d'une participation financière de la collectivité qui a transféré le bien sera mis en place, lorsque la collectivité qui a « récupéré » l'ouvrage doit faire face à des travaux d'investissement ;

#### **1.**

Première hypothèse :

- Lorsque les dépenses d'investissement, d'études ou de travaux de renouvellement, réparation, modernisation ou mise en conformité avaient été programmées et financées avant le transfert de

compétence (dans un PPI, une délibération de programme, un plan de financement, ...), la collectivité précédemment compétente apporte sa contribution financière dans les conditions suivantes :

- Lorsque la commune prend la compétence, la CAH lui verse une AC d'investissement - additionnelle mais dissociée de l'AC annuelle en fonctionnement - couvrant 100 % du coût net (restant à charge) des travaux à réaliser conformément à la programmation initiale ; cette AC d'investissement est versée, soit en une seule fois, soit par tranches, après détermination du coût net des travaux et après révision (par délibérations concordantes) de l'AC de la commune concernée ;
- Lorsque la CAH prend la compétence, la commune qui fait l'économie des travaux lui verse un fonds de concours (ou une AC d'investissement) de seulement 50 % des charges nettes ; le fonds de concours (ou l'AC d'investissement) est versé, soit en une seule fois, soit par tranches, après détermination du coût net des travaux et après délibérations concordantes.

2.

Deuxième hypothèse :

- Lorsque les dépenses d'investissement n'avaient pas été programmées et financées avant le transfert de compétence :
  - La collectivité précédemment compétente verse un fonds de concours égal à 25 %, si les travaux ou études sont justifiés par des considérations de mise aux normes, et s'ils interviennent dans un délai de 4 ans suivant le transfert ; au-delà, elle ne participe plus ;
  - Cette participation est portée à 50 % en cas de carence ou d'abstention de la collectivité précédemment compétente.
  - Notion de mise aux normes :
    - mise aux normes rendue obligatoire par des contraintes réglementaires en matière de sécurité, accessibilité, salubrité, hygiène (ex. travaux inscrits dans les Ad'ap, prévention de la légionelle, isolation au feu, renforcement de la puissance électrique, ...)
    - mise aux normes faisant suite à un changement de contraintes fédérales ou issues des ligues sportives (ex. mise à niveau de l'éclairage, modification de tracé, remplacement de mobiliers sportifs).

- Il y a carence ou abstention lorsque la collectivité précédemment compétente (avant le transfert de l'équipement) avait connaissance de la nécessité d'une mise aux normes (réglementaire ou fédérale), mais n'a pas voulu ou pu y donner suite (pour des raisons d'opportunité ou de priorisation budgétaire).

### 3.

#### Modalités

La CLECT arrêtera la liste des opérations d'investissement, leur montant et la part de contribution des communes ou de la CAH, ainsi que le mode de cofinancement (fonds de concours ou AC d'investissement) et ses modalités de versement.

Le montant des fonds de concours et /ou des AC d'investissement est fixé après détermination du coût net des travaux et sur la base d'un décompte financier.

S'agissant de la dette, il est convenu qu'elle ne fait pas l'objet d'un transfert et qu'elle n'impacte donc pas les AC. A titre exceptionnel, lorsqu'une commune transfère à la CAH un équipement financé par un emprunt affecté à la réalisation de cet équipement, et qu'elle doit faire face à des difficultés financières caractérisées, il pourra lui être consenti, jusqu'à extinction de la dette et jusqu'à résorption de ses difficultés financières, un crédit d'AC égal à 50 % de l'annuité supportée par la commune.

## V.

### **Évaluation des transferts de charges de fonctionnement au titre de 2020**

*Montants en euros*

#### **Eaux pluviales**

Les contributions au titre des eaux pluviales sont prises en charge par la CAH à partir de 2020 pour les communes du territoire de Brumath.

Le montant correspond à la moyenne des factures établies de 2018 à 2020 par le SDEA.

- Compétence transférée à la CAH
- Minoration de l'AC perçue par les communes concernées (ou majoration de l'AC versée par les communes)

Commune concernée	Facture SDEA pour 2020	Évaluation retenue	
		AC positive	AC négative
BERNOLSHEIM	15 541 €		15 541 €
BILWISHEIM	9 035 €		9 035 €
BRUMATH	149 283 €		149 283 €
DONNENHEIM	6 927 €		6 927 €
KRAUTWILLER	3 808 €		3 808 €
KRIEGSHEIM	13 599 €		13 599 €
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	9 041 €		9 041 €
MOMMENHEIM	9 570 €		9 570 €
OLWISHEIM	8 202 €		8 202 €
ROTTELSHEIM	7 872 €		7 872 €

## VI.

### Évaluation des transferts de charges d'investissement

Montants en euros

#### Voirie , parkings, signalétique

- Compétence transférée aux communes
- Versement d'une AC d'investissement de 100 % si les travaux étaient inscrits au PPI et participation sous forme de fonds de concours à hauteur de 25 %, ou majoré à 50 %, pour les mises aux normes.

COMMUNES	Opération	Voirie et parkings				
		Montant de l'opération	Reste à charge	Taux	Évaluation retenue	
					AC d'investissement	Fonds de concours
BISCHWILLER	Parking Leclerc	118 820 €	118 820 €	100%	118 820 €	



## Eclairage public

- Compétence transférée à la CAH,
- Participation sous forme de fonds de concours à hauteur de 50 % de la commune aux dépenses nettes HT.

COMMUNES	Opération	Éclairage public			
		Montant de l'opération	Reste à Charge	Taux	Évaluation retenue
					Fonds de concours
BISCHWILLER	rues Cherifi et Pharmaciens	51 867 €	51 867 €	50%	25 933,50 €
OBERHOFFEN S/M	Rue du Camp	73 348 €	73 348 €	50%	36 674,00 €
SCHIRRHOFFEN	rue principale	40 347 €	40 347 €	50%	20 173,50 €

## Conclusion

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le présent rapport détermine l'évaluation des charges de fonctionnement et d'investissement qui correspondent aux transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération de Haguenau ou à certaines communes membres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le rapport sera transmis aux communes, pour adoption par les conseils municipaux ; il sera également transmis au conseil communautaire, pour information et pour servir de base à la fixation des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement ainsi que des fonds de concours.

Le Président,  
Jean-Denis ENDERLIN  
23 novembre 2020



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 10 :**

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU (CAH)**

*Rapporteur : M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.*

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est engagée à compenser financièrement sous forme d'attribution de compensation d'investissement les dépenses d'investissement liées aux équipements transférés dès lors qu'elles étaient inscrites au plan pluriannuel d'investissement de l'ancienne Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, conformément aux dispositions du Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 23 novembre 2020 afin de se prononcer sur les attributions de compensation d'investissement à verser au titre des opérations achevées en 2020.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil d'Agglomération a voté pour la Ville de Bischwiller un montant de 118 820 € pour les opérations achevées en 2020 pour l'aménagement du parking rue du Général Leclerc.

Il est proposé d'accepter ce versement.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- ACCEPTER le versement d'une attribution de compensations d'investissement de 118 820 € pour l'aménagement du parking rue du Général Leclerc.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 11 :**

### **VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU (CAH) AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

*Rapporteur : M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de maîtriser la nature et le coût des aménagements, une charte des standards et des choix d'aménagement est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la CAH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la dé-

libération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017.

Ce document dispose que chaque commune ayant pris le parti d'opter pour un matériau ou un mobilier hors standards, dans le cadre d'une nouvelle opération de voirie, prendra le surcoût à sa charge, via un fond de concours. Ce fonds de concours est versé par les communes concernées, à l'année N+1 de la date de réception des travaux.

La Ville de Bischwiller est concernée, en 2020, au titre d'une opération achevée en 2019. Le tableau suivant indique la part et l'objet du montant hors standard, à la charge de la Ville.

Opérations	Montant hors standard (TTC)	FCTVA	Montant fonds de concours	Objet
Rue du Capitaine Cherifi	23 249,52 €	3 813,85 €	19 435,67 €	Pavés drainants

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- APPROUVER le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'un montant de 19 435,67 €, au titre des matériaux hors standards dans le cadre des opérations achevées en 2020.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 12 :**

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU (CAH), COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS**

*Rapporteur : M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.*

Le Pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 2019, précise dans son engagement n° 15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public dans les rues du Capitaine Cherifi et des Pharmaciens. Le montant des travaux s'est élevé à 51 867 € HT.

La participation de la commune de Bischwiller, sous forme de fonds de concours, est de 25 933,50 €.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 novembre 2020,

- APPROUVER le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public rues du Capitaine Cherifi et des Pharmaciens à hauteur de 25 933,50 €.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 13 :**

### **UNION DES EGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE (UEPAL) - PAROISSE PROTESTANTE DE BISCHWILLER : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE**

*Rapporteur : M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire.*

L'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) – paroisse protestante de Bischwiller procède depuis plusieurs années à des travaux de rénovation de ses immeubles.



En 2020, elle a effectué des travaux de rénovation du presbytère 6 rue de l'Église (ravalement de façades, remplacement de menuiseries et de volets, réfection de la cheminée et réparations diverses).

Le montant des travaux s'élève à 41 395,53 € TTC.

L'UEPAL sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du dispositif de subventionnement aux associations propriétaires.

Il est proposé d'octroyer à l'UEPAL une subvention d'un montant de 20 698 €, correspondant à 50 % du coût total TTC de l'opération.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle à l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine – paroisse protestante de Bischwiller, d'un montant de 20 698 €,
- IMPUTER cette dépense au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », article 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé, bâtiments et installations ».

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 14 :**

### **CRÉATION D'UN PÔLE MÉDICAL RUE DU HOUBLON : CESSIION DU TERRAIN**

*Rapporteur : M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.*

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal a donné son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section n° 21 n° 121/15 sise rue du Houblon, d'une surface de 15,84 ares à la SCI du Houblon, en vue de la création d'un pôle médical.

Le projet est en phase de finalisation. Un bâtiment de 903 m<sup>2</sup> de SHON est prévu pour accueillir 5 médecins, un cabinet infirmier, un cabinet dentaire, des kinésithérapeutes et un psychologue.

La SCI du Houblon a fait appel au promoteur LCR (Les Constructeurs Réunis), 19 rue de la Haye Espace Européen de l'Entreprise, Bâtiment Le Panorama, 67300 SCHILTIGHEIM, qui réalisera la construction et revendra l'immeuble en lots.

Aussi, il est proposé de céder le terrain à la société LCR aux conditions initiales.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU a délibération du 16 décembre 2019,

- APROUVER la cession de la parcelle cadastrée section n° 21 n° 121/15 sise rue du Houblon, d'une surface de 15,84 ares, au prix de 108 000 € TTC, à la société LCR, en vue de la création d'un pôle médical,
- AUTORISER le Maire, ou la Première Adjointe au Maire, à signer l'acte notarié correspondant (promesse de vente et acte de vente définitif) et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

29 voix : Mme BAYE Valérie, Mr. BERNHARD Joseph, Mr. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, Mr. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, Mr. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, Mr. JAEGER Jean-Luc, Mr. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, Mme MAIRE Palmyre, Mr. MERTZ Patrick, Mr. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, Mr. NETZER Jean-Lucien, Mr. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, Mr. SCHWEBEL Loïc, Mr. SONNTAG Thierry, Mr. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, Mr. WEISS Gilles, Mr. WIRTH Patrick,

#### **Contre :**

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

#### **Abstention(s) :**

1 : Mr. ANZIANO Jonathan.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 15 :**

### **CESSION DU BÂTIMENT 47 A RUE DE ROHRWILLER (AKPI-METAL)**

*Rapporteur : Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.*

La société AKPI-METAL loue depuis une quinzaine d'années le bâtiment industriel sis 47 A rue de Rohrwiller. Cette société, qui est active dans la métallurgie, a créé une filiale dénommée AKPI ALU DECO qui fabrique des portails et clôtures en aluminium.

AKPI-METAL a réalisé de nombreux travaux d'entretien et aménage actuellement, avec l'accord de la Ville, des bureaux et un local d'exposition.

La société souhaite acquérir le bien pour y développer son activité.

Au vu des travaux entrepris et de l'entretien du bâtiment depuis de nombreuses années, le prix de cession a été négocié à 146 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

La cession porte sur l'ensemble des droits appartenant à la Ville dans l'immeuble situé à Bischwiller, 47 A rue de Rohrwiller, cadastré section n° 10 parcelle n° 24, d'une superficie de 16,30 ares, à savoir le lot de copropriété n° 1 comprenant la totalité du rez-de-chaussée, et les locaux situés au premier étage et au deuxième étage désignés sous la lettre A de l'esquisse d'étages n° 2 établie par Monsieur ROLLET, géomètre-expert à HAGUENAU, le 17 mars 1958, et les 934/1000° des parties communes attachées à ce lot. Précision étant ici faite que la copropriété n'a pas de fonctionnement juridique ni de syndic, ne comportant que deux lots dont le lot n° 2 appartenant à la Société SASCO.

L'acquéreur sera la SCI AKPI-IMMO.

### **Le Conseil Municipal est appelé à :**

VU l'avis du service des Domaines,

- APPROUVER la cession de la totalité des droits appartenant à la Ville dans l'immeuble situé à Bischwiller, 47 A rue de Rohrwiller, cadastré Section 10 n° 24 avec 16,30 ares, à la SCI AKPI-IMMO, locataire desdits biens, moyennant le prix principal de 146 000,00 € frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.
- CHARGER Maître Jean WALTMANN, notaire à Bischwiller, de rédiger l'acte correspondant
- AUTORISER le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces du dossier.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

#### **Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien



# VILLE DE BISCHWILLER

## - 67240 -

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

#### SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

Le 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menuisiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

Étaient présents :

#### **Unis pour Bischwiller :**

M. NETZER Jean-Lucien, Mme MULLER Michèle, M. MERTZ Patrick, Mme KIENTZ Cathy, M. DATIN Jean-Pierre, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme MAIRE Palmyre, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme VOGT Sophia, Mme DARDANT Emmanuelle, M. NOTH Guillaume, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. WIRTH Patrick, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, M. SCHWEBEL Loïc, M. WEISS Gilles.

#### **Transition et solidarité pour Bischwiller :**

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. ANZIANO Jonathan.

Excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Absent(s) :

Mme BALTALI Cemile (Unis pour Bischwiller).

Mme DJEBLI Hajar (Unis pour Bischwiller) **(arrivé(e) pour le point 4)**.

M. TEKERLEK Hassan (Unis pour Bischwiller).

Excusé(s) représenté(s) :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

#### **Point n° 16 :**

### **ALIGNEMENT DE VOIRIE : ACQUISITION DE TERRAIN 40 RUE DE GRIES**

*Rapporteur : M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.*

Dans le cadre de la régularisation d'un alignement de voirie au droit de la propriété du 40 rue de Gries, la Ville va acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée en section 33 n° 388.

Cette parcelle de 29 m<sup>2</sup>, appartenant à M. SCHUSTER Gérard et Mme SCHUSTER Anne-Véronique, sera intégrée au domaine public.

**Le Conseil Municipal est appelé à :**

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 33 n° 388, propriété de M. SCHUSTER Gérard et Mme SCHUSTER Anne-Véronique,
- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Ce projet entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le présent rapport selon le vote suivant :

**Pour :**

À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



NETZER Jean-Lucien